

Les Matins Philo

Le droit d'avoir des droits

Philosophie des droits fondamentaux

Deuxième séance:

**Les droits fondamentaux peuvent-ils se
passer d'une métaphysique?**

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

Retour sur la discussion de la séance précédente: alternative canonique entre théories *jusnaturalistes* (naturalisme juridique) et théories *juspositivistes* (positivisme juridique).

Le droit d'avoir des droits est-il fondé sur une raison « méta-juridique » ou n'est-il qu'un produit conventionnel du droit positif?

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

Définition de travail des droits humains:

l'ensemble des droits qui sont reconnus comme appartenant aux humains en tant qu'humains.

Abstraction de « *l'humain en tant qu'humain* » et effets de l'acte de lui attribuer des droits:

humanité, individualité, liberté, autonomie, égalité, universalité, ...

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

Préambule de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 :

« *Considérant que la reconnaissance de la **dignité inhérente** à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constituent le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde* ».



Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

De même, selon le Pacte international des droits civils politiques (1966): les « droits égaux et inaliénables » « découlent de la dignité inhérente à la nature humaine ».

Deux sens de l'appartenance par la dignité:
appartenance-propriété et appartenance-
participation

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

Qu'est-ce que cette dignité?

Concept éminemment polysémique, flou.

Définition minimale et formelle: cette qualité de l'humain qui oblige à le respecter.

Le noyau normatif le plus souvent associé à la dignité humaine en droit: l'égalité, liberté, autonomie personnelle.

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

Ce lien central entre dignité et liberté est l'indice d'une dimension **irréductiblement métaphysique** au coeur des droits humains.

Métaphysique en quel sens?

Propositions ni démontrables logiquement, ni réfutables par l'expérience, mais qui correspondent à un besoin de la pensée, aller au-delà des limites de l'expérience.

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

Divergences profondes sur les fondements métaphysiques des droits de l'homme: Jacques Maritain, à propos de la DUDH: « ...nous sommes d'accord sur ces Droits, mais à condition que l'on ne nous demande pas pourquoi ».

« ...l'accord des esprits peut s'y faire spontanément, non *pas sur une commune pensée spéculative*, mais sur une *commune pensée pratique*, non pas sur l'affirmation d'une même conception du monde, de l'homme et de la connaissance, mais sur l'affirmation d'un même ensemble de convictions concernant l'action » (1948)

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

Deux usages possibles des propositions métaphysiques pour la philosophie du droit:

1) un usage théorique: la connaissance d'une réalité fonde la validité d'une norme

> or, aucune connaissance *certaine* de la « nature » ou de « l'essence » humaine n'est accessible.

2) un usage pratique: prendre les propositions métaphysiques comme postulat pratique

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

Jean **Pic de la Mirandole** (1463-1494), *De hominis dignitate*.

« Je ne t'ai donné ni place déterminée, ni visage propre, ni don particulier, ô Adam, afin que ta place, ton visage et tes dons, tu les veuilles, les conquières et les possèdes par toi-même. La nature enferme d'autres espèces en des lois par moi établies. Mais toi, que ne limite aucune borne, par ton propre arbitre, entre les mains duquel je t'ai placé, tu te définis toi-même. »

Pour Pic, la nature de l'homme, c'est de ne pas avoir de nature prédéterminée. Son essence est indéterminée.

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

Cette anthropologie de l'indétermination et ce passage du théorique au pratique sont systématisés par Immanuel **Kant** (1724-1804).

La dignité de l'humain consiste à être non pas l'instrument d'un ordre naturel, mais une fin en soi.

Si la personne humaine doit être traitée comme une fin en soi, c'est d'abord parce qu'elle est capable de se donner à lui-même la loi de son action.

> Lien intime entre **indétermination** de la nature humaine et **autodétermination** de la volonté humaine.

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

On retrouve encore ce lien entre indétermination et auto-détermination chez **Sartre**, dans *L'existentialisme est un humanisme*: chez l'homme, l'existence précède l'essence, il n'est rien, mais il doit se faire.

> Mais comment cette anthropologie de l'indétermination de l'humanisme moderne peut-elle avoir un effet sur le droit et sur le concept de droit fondamental humain?

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

Comment expliquer l'irréductibilité du droit au pouvoir ou à la puissance?

Il faut un caractère moral: **l'obligation**.

Thomas **Hobbes** (1788-1679): *Le Léviathan*, à l'état de nature, il n'y a rien en soi de juste ou d'injuste entre les hommes. La nature humaine est en ce sens moralement indéterminée, l'homme n'est ni bon en soi, ni mauvais en soi.

Pour sortir de l'état de guerre de tous contre tous, les individus **limitent leur puissance** et **s'obligent** à respecter cette limite > Cette obligation est source du droit originaire

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

J.-G. Fichte (1762-1814), propose une fondation purement rationnelle du droit humain originaire.

Le droit fondamental est une condition de possibilité de la conscience de soi de la personne humaine.

Si un individu humain doit prendre conscience de soi comme d'un individu humain, c'est-à-dire d'un être raisonnable capable de liberté, alors il lui faut **reconnaître d'autres humains**, comme des êtres libres.

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

Comment cette reconnaissance de l'autre humain opère-t-elle?

Quand **j'auto-limite ma liberté** pour laisser exister la liberté de l'autre et que, ce faisant, **j'appelle l'autre à limiter** en retour sa liberté pour reconnaître la mienne.

Pour Fichte, le fondement rationnel du droit c'est cette relation de reconnaissance réciproque, par l'auto-limitation de ceux qui se reconnaissent.

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

C'est le sens du passage de l'usage théorique du concept métaphysique de dignité, à son usage pratique:

ce n'est pas parce qu'on connaît théoriquement l'essence de la dignité, qu'on peut fonder une norme juridique et attribuer des droits aux humains;

c'est à l'inverse, parce que des êtres libres se reconnaissent réciproquement en se limitant, qu'ils sont dans une relation digne et agissent dignement.

Les Matins Philo

Séance 2: Métaphysique et droits humains

Dans cette orientation philosophique pratique, la dignité renvoie non pas à une *nature* de l'homme, mais à une *condition* de la relation humaine : la reconnaissance.

La dignité humaine n'existe donc pas dans le sujet humain pris isolément, mais seulement dans la **relation de reconnaissance**.

C'est parce que des êtres humains se reconnaissent comme appartenant à la relation humaine (« la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ») qu'ils manifestent la dignité inhérente à leur humanité.